

---

225. DÉCRET DU 9 NOVEMBRE 1992 PORTANT APPROBATION DU TRAITÉ SUR L'UNION EUROPÉENNE, DE 17 PROTOCOLES ET DE L'ACTE FINAL AVEC 33 DÉCLARATIONS, FAITS À MAASTRICHT LE 7 FÉVRIER 1992.

(Moniteur n°242 du 10 décembre 1992).

Projet de l'Exécutif.

Document n°62 (S.E. 1992) n° 1.

Discussion et adoption: séance du 20 octobre 1992.  
CRI n° 1 (1992-1993).

---

---

**COMMUNAUTE FRANÇAISE — FRANSE GEMEENSCHAP**

**COMMUNAUTE FRANÇAISE**

F. 92 — 3019

**9 NOVEMBRE 1992. — Décret portant approbation du Traité sur l'Union européenne, de 17 Protocoles et de l'Acte final avec 33 déclarations, faits à Maastricht le 7 février 1992 (1)**

Le Conseil de la Communauté française a adopté et Nous, Exécutif, sanctionnons ce qui suit :

**Article unique.** Le Traité sur l'Union européenne, les 17 Protocoles et l'Acte final avec 33 Déclarations, faits à Maastricht le 7 février 1992, sortiront leur plein et entier effet.

Promulguons le présent décret, ordonnons qu'il soit publié au *Moniteur belge*.  
Bruxelles, le 9 novembre 1992.

Le Ministre-Président de l'Exécutif de la Communauté française,  
chargé de la Culture et de la Communication,

B. ANSELME

Le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales,

M. LEBRUN

Le Ministre de l'Education,

E. DI RUPO

Le Ministre des Affaires sociales et de la Santé,

M. de GALAN

---

(1) *Session extraordinaire de 1992.*

*Documents du Conseil.* — N° 62 — n° 1 : Projet de décret; n° 2 : Rapport.

*Compte rendu intégral.* — Discussion et adoption : séance du 20 octobre 1992.